



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **QUELQUES ORIENTATIONS POUR LA REPRISE DE L'EPS EN SEPTEMBRE 2020**

Groupe Éducation Physique et Sportive – IGÉSR

Le point de départ partagé de la reprise de septembre est le suivant : aucun élève n'a suivi de cours d'EPS pendant au moins un trimestre. Certains auront passé six mois sans EPS, ni activité physique, et ils auront vécu des vacances plus ou moins actives, largement dépendantes de leurs conditions de vie.

### **Les principes généraux**

- Il est important que les cours d'EPS reprennent dans l'emploi du temps des élèves quel que soit le niveau de classe, sur des temps scolaires qui donnent accès aux équipements sportifs, sans concurrence entre les niveaux d'enseignement et les dispositifs. La répartition de ces installations sportives doit se faire autant que possible comme les autres années afin de garantir le bénéfice d'équipements dédiés.
- Les programmes de la discipline sont ouverts et rédigés par cycle de trois ans. Ils permettent une adaptation des projets d'EPS en fonction des contextes locaux et de la situation sanitaire.
- C'est donc le projet pédagogique qui doit être questionné, au plan local, et qui précisera les choix de priorités, de programmation et des modalités de pratique ainsi que la temporalité d'ajustement nécessaire selon les besoins diagnostiqués chez les élèves.
- L'évaluation certificative au Bac<sup>1</sup> prévoit la possibilité exceptionnelle de proposer deux activités « en cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités ». Nous pouvons considérer la rentrée 2020 comme un cas exceptionnel et la possibilité doit être laissée aux équipes d'entrer dans l'EPS en septembre sans préoccupation certificative à court terme. Cette possibilité doit aussi être offerte pour les examens de la voie professionnelle.

### **Les points de vigilance**

Les points de vigilance définis dans la note d'avril en vue de la reprise post confinement restent valables<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019 Cas particulier

Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des trois activités retenues dans l'ensemble certificatif, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement commun en contrôle en cours de formation, deux activités au lieu des trois, après expertise de l'inspection pédagogique.

<sup>2</sup> Notamment en termes de précautions dans les démarches d'enseignement, modalités d'intervention, choix des contenus, niveau d'engagement physique des élèves, types d'exercice.

Il convient d'insister sur quelques éléments :

- Prendre le temps d'une évaluation diagnostique des élèves sur le plan physique et psychologique, au travers de l'activité physique sportive ou artistique (APSA) prévue ou par des modalités<sup>3</sup> spécifiquement dédiées. Cette évaluation doit envisager différentes facettes de l'activité des élèves, en dépassant les seules ressources mobilisées dans l'APSA.
- Remettre au centre l'idée du collectif. Le temps de confinement souvent vécu de manière très individuelle doit laisser la place à un temps plus collectif et collaboratif (même avec des conditions sanitaires particulières) lors de l'enseignement en présentiel.
- S'appuyer sur les compétences construites pendant le confinement ou la réflexion engagée concernant le travail personnel de l'élève à la maison. Si l'enseignement à venir alterne des temps de présentiel et de distanciel : que faire dans le moment hors école ? Plus largement, si l'enseignement reprend en classe entière, que donner à faire aux élèves hors école ? La réflexion sur le travail de l'élève doit inciter à activer des leviers essentiels : clarté des consignes lors du présentiel (ce qu'il y a à savoir), consignes précises de ce qui est à réaliser à distance (cahier de texte numérique et ENT de l'établissement), régulation apportée à chaque retour en présentiel. Il importe de développer la capacité des élèves à s'engager dans un « travail EPS » de manière autonome et dans le respect des consignes apportées par l'enseignant.
- Aborder et entrer dans de véritables apprentissages liés aux programmes en dépassant la simple « remise en forme » des élèves.
- Être attentif aux élèves des classes de 2<sup>de</sup> qui découvriront un établissement et une nouvelle organisation en plus d'une EPS « aménagée ».
- Reprendre aussi parallèlement l'association sportive. Structure très ouverte, elle peut être un lieu préférentiel de remise en forme et/ou de multiplication d'offres de pratique.
- Adapter les ressources disponibles sur les sites à destination des élèves. Celles-ci ont été produites au temps du confinement et sont donc adossées à des conditions matérielles extrêmement réduites. Elles nécessitent souvent des ajustements afin d'être adaptées aux conditions du déconfinement (possibilités d'activités en extérieur, en groupe organisé, d'une régulation périodique).

En conclusion, la rentrée doit être progressive et adaptée mais avec l'objectif partagé de proposer rapidement une EPS riche et source d'apprentissages réels.

---

<sup>3</sup> L'utilisation de batterie de tests permettant de mesurer différents aspects de la motricité et des grandes fonctions physiologiques à l'effort peut être proposée aux équipes, dès lors que leur usage ne vise pas à discriminer ou classer les élèves, mais permet de disposer d'un diagnostic objectif pouvant d'ailleurs être partagé avec les familles afin de les associer à la démarche de reprise scolaire.